

Commission Particulière du Débat Public

Projet de ligne à Très Haute Tension
entre Avelin-Gavrelle.

Synthèse

de la réunion publique
du 14 décembre 2011

Maître d'ouvrage : RTE

Date 14 décembre 2011

Lieu : Phalempin

Durée : 2 heures 52 minutes

Introduction

Présentation du débat public concernant la ligne Avelin-Gravelle

Anne Vincent-Buffault, Secrétaire Générale de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), présente la Commission et le programme des interventions : Claude Brulé pour les missions essentielles de la Commission, Gaëtan Desquilbet, Directeur du projet RTE, pour les raisons d'être et les enjeux du projet, et Didier Hellevoid, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais, pour le point de vue de la profession agricole.

Michel Giacobino, Président de la CPDP, rappelle quant à lui l'objet du débat de la soirée, tout en précisant le rôle des réunions au stade du débat public : celui d'exprimer des opinions qui permettront au maître d'ouvrage de poursuivre ou non son projet et de choisir le tracé qui respecte au mieux les souhaits de tous les acteurs et habitants du territoire... D'où l'importance de profiter de la parole offerte lors des séances de débat public qui auront lieu jusqu'en février 2012.

Gaëtan Desquilbet, Directeur du projet RTE, resitue ensuite le projet de la ligne Avelin Gavrelle à l'échelle des réseaux français et européen de transport d'énergie électrique, justifiant le choix de cette construction par une augmentation constante des modes de production, des échanges d'énergie entre pays européens et le besoin de mettre à disposition l'électricité au meilleur coût, en utilisant les moyens de production les moins onéreux dans une zone géographique beaucoup plus étendue que la France.

Pour la ligne envisagée, RTE a étudié la possibilité d'installer des fils plus modernes sur la ligne existante, ce qui ne serait pas suffisant, ou de l'enterrer, ce qui serait trop cher ; aussi la solution proposée est-elle de construire une nouvelle ligne et de faire disparaître la ligne actuelle. Le nombre de pylônes, serait sensiblement le même, avec des pylônes identiques à ceux de la portion de ligne Amiens – Arras : d'une hauteur de 50 mètres, ils porteraient 4 fils électriques au niveau de chaque phase – du faisceau quadruple -, afin de passer de 1 500 mégawatts à 4 600 mégawatts, afin d'assurer le même gabarit que le reste du réseau régional.

Les deux tracés pour l'instant imaginés sont les suivants : la variante Est, qui emprunte celui de la ligne actuelle et la variante Ouest, qui suivrait la ligne de l'autoroute et du TGV, l'un des principes d'aménagement du territoire étant le regroupement des infrastructures. Le tracé retenu évitera le plus possible les impacts identifiés (zones naturelles à préserver,

monuments historiques, sites archéologiques, aéroport de Lesquin, zones d'habitat dense...) et RTE tentera de réduire ceux qui demeurent. Le coût du projet, tel qu'il est envisagé à ce stade d'élaboration, est d'environ 80 millions d'euros, hors mesures compensatoires. RTE finance la totalité de cet investissement, la société RTE étant elle-même acquittée par tous les utilisateurs du réseau électrique via leur facture, comportant une proportion dédiée au financement des réseaux de transport et de distribution. Gaëtan Desquilbet rappelle enfin le planning des différentes phases avant le chantier qui s'étalerait sur deux ans ; 2016 et 2017.

Michel Lotte, chargé de concertation chez RTE, présente un résumé des différentes informations recensées à ce jour à prendre en compte, qu'il s'agisse d'infrastructures existantes, de projets de développement, d'attentes du monde agricole ou de zones d'habitat.

Didier Helleboid — agriculteur à Tilques, près de Saint-Omer, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Région et plus spécifiquement en charge de la Commission « Gestion des territoires et appui aux Collectivités » — prend la parole afin de présenter l'institution qu'il représente, les attentes de celle-ci et la réalité agricole de la zone où la ligne passerait. La Chambre d'Agriculture de Région est une Chambre consulaire pour le Nord et le Pas-de-Calais, en exercice depuis un an. Dans sa mission de service public, elle est une interlocutrice privilégiée des Collectivités pour tout ce qui peut structurer les territoires (SCOT, PLU, carte communale...) ; mais aussi, pour ce qui peut les déstructurer : tous les grands ouvrages (lignes électriques, TGV, autoroutes, déviations...).

Elle est également au service de ses mandants, les agriculteurs, en assurant l'accompagnement des GDA (groupement de développement agricole) : développement des productions animales, des productions végétales, animation du territoire (circuit court, trame verte, trame bleue...).

Dans une région plutôt industrielle, très urbanisée, qui fait partie des régions avec la plus forte densité d'habitants au kilomètre carré, le Nord – Pas de Calais est une très grande région agricole et agro-alimentaire : c'est le premier employeur de la région – avec 85 000 emplois – à égalité avec la construction. À part la vigne, peu de productions lui sont inconnues, avec de nombreux fleurons qui font la renommée du terroir. En parallèle, d'importantes industries agro-alimentaires, dont 10 secteurs sont dans le top 5 des régions françaises, créent une configuration dynamique, une véritable valeur ajoutée pour l'emploi, qui justifie pleinement tout le besoin de foncier des exploitants agricoles.

L'agriculture régionale investit dans un secteur qui a connu des améliorations parcellaires à travers des aménagements fonciers. L'autre caractéristique de cette agriculture locale, est qu'elle est essentiellement exploitée en fermage : pour chaque mètre carré, il y aura toujours 2 interlocuteurs : le propriétaire et l'exploitant agricole.

Ce type d'ouvrage – une ligne de 400 000 volts – signifie des gênes occasionnées par le contournement des pylônes : pour labourer, semer, traiter, récolter, l'exploitant est obligé de faire des manœuvres supplémentaires, avec des engins qui se déploient désormais sur plus d'une dizaine de mètres. Ceux-ci sont en effet devenus de plus en plus importants, avec des remorques qui doivent pouvoir benner directement dans les camions, disposer de routes mais aussi de possibilités de pouvoir transférer ces récoltes.

L'autre problématique soulevée par ce genre de projet est liée aux bâtiments d'élevage et les questionnements sur les courants parasites, leurs effets sur le comportement des animaux et l'état sanitaire du troupeau. Il importe d'étudier quel type d'impact générera cette nouvelle ligne sur les grands élevages, souvent bovins, un peu porcins et notamment équins, avec des problèmes de production, des problèmes sanitaires, des problèmes de fertilité.

La position de la Chambre d'Agriculture sur les variantes proposées au débat public, après une consultation avec certains des responsables RTE, et au niveau du Bureau de la

Chambre d'Agriculture, est que cette nouvelle ligne doit se faire à l'identique, à la place de l'ancienne. La Chambre d'Agriculture demande en outre spécifiquement la réalisation d'un volet agricole dans l'étude d'impact, autant dans ses aspects sociaux, qu'économiques. Ce diagnostic agricole mesurera les conséquences du projet, en dessinera les moindres perturbations, en prenant en compte jusqu'aux déplacements des engins, voire l'implantation des silos.

Parmi les autres demandes de la Chambre, on retiendra : la mise en place d'une convention locale, qui soit spécifique à cet ouvrage et qui prenne en compte le protocole national existant, une information continue et régulière, à la fois de la Chambre d'Agriculture et des agriculteurs locaux, afin de connaître rapidement le phasage des étapes, en amont, mais aussi pendant toute la phase des travaux ; l'optimisation de l'emprise au sol, avec l'éclaircissement du paysage et l'enfouissement et le retrait de pylônes dans certains secteurs, enfin, une vigilance particulière sur le tri des terres, le tassement des terrains, la mesure d'humidité et les clauses d'interruption de chantier... Trop d'ouvrages ont laissé encore des mauvais souvenirs à la profession agricole...

Violette Le Quéré-Cady, membre de la CPDP prend la parole afin de lancer le débat et de s'assurer que les réponses correspondent aux questions.

Questions/réponses

Territoire, tracé et impact paysager

- Quel que soit le tracé, la ligne arrivera à Avelin. Les représentants de RTE peuvent-ils venir sur le terrain, avec quelques représentants de la municipalité, les représentants du Collectif d'Avelin, des gens qui sont touchés par le projet, afin d'identifier l'impact des deux projets le plus rapidement possible ?

Réponse de RTE

Même si l'on ne peut pas déterminer à l'heure actuelle l'emplacement des pylônes, ce serait intéressant d'apprendre le territoire et d'écouter les riverains, lors d'une visite du terrain autour du poste d'Avelin. Rendez-vous doit être pris.

- La Commission Particulière du Débat Public a programmé plusieurs réunions avec différentes thématiques, telles que énergie, environnement, santé, proximité, mais aucune dédiée à l'agriculture, pourtant fortement impactée par le projet. L'espace agricole ne constitue pas une réserve à des fins environnementales notamment dans le cadre des mesures de compensations, au niveau des écrans végétaux. Une demande est faite, au nom de la profession agricole, afin que, dans l'étude de l'impact de l'ouvrage RTE, un volet agricole soit prévu, pour obtenir un consensus sur le tracé de détails de la ligne, l'emplacement et le choix des pylônes, des postes, l'emprise des postes et également pour limiter la gêne occasionnée dans les accès aux chantiers.

Réponse de la Commission Particulière du Débat Public

L'agriculture n'est pas oubliée : la Chambre d'Agriculture a été invitée à exposer son point de vue.

Réponse de RTE

En France, à peu près les 3/4 des pylônes du réseau de RTE sont situés dans des terres

agricoles ; sur la ligne Avelin/Gavrelle d'aujourd'hui, il s'agit de 100 % des 57 pylônes. RTE va exploiter l'ouvrage : l'entretenir, le réparer... Et a besoin d'entretenir les meilleures relations avec les riverains de l'ouvrage, notamment les propriétaires et les exploitants des terrains. À ce titre, RTE a mis en place au niveau national une convention avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, dans laquelle a été pris un certain nombre d'engagements.

RTE reprend la proposition de créer un groupe de travail sur cet ouvrage-là, avec les personnes concernées au niveau de la profession agricole, pour étudier les spécificités, par exemple des types d'engin.

Par rapport aux courants parasites qui peuvent provoquer des gênes envers les animaux, RTE prend un engagement de résultats, afin qu'il n'y ait pas de perturbations des installations agricoles existantes au niveau des élevages, notamment avec des diagnostics préalables... La volonté de RTE est de prévenir et de faire des diagnostics des installations électriques dans le cadre du projet et de mettre en conformité ces installations pour prévenir l'apparition de ces soucis. Sachant que s'il devait y avoir des problèmes par la suite, l'aspect curatif serait également pris en charge. Pour ce faire, RTE a créé, avec le Ministère de l'Agriculture, le Groupe Permanent Sécurité Électrique qui, au niveau national, fait appel à des spécialistes, afin de réaliser ces diagnostics et pour accompagner les éleveurs qui rencontreraient des soucis dans leur exploitation.

- Cette ligne est un projet qui va s'inscrire dans le temps, puisque l'on parle de 2017. D'ici-là, avec un peu de bonne volonté et de Recherche et Développement, on doit pouvoir encore trouver quelques pistes, faire un effort particulier : sur une partie de l'enfouissement, cela mérite réflexion : il faut que l'on soit sûr qu'en face, l'interlocuteur aille jusqu'au bout de la démarche.

- Il serait souhaitable de voir également les conséquences de l'enfouissement, ces éléments qui ressortent tous les kilomètres, des ouvrages de 4 000 mètres carrés à l'entrée et à la sortie du projet ?

Réponse de RTE

RTE l'évoque dans le dossier, sans être probablement allé au bout de la démarche. Pour transporter 4 600 mégawatts, il faut 6 x 3 fils ; soit une quinzaine de mètres de large. Pour le coût d'une ligne entièrement souterraine, on arrive à au moins 460 millions d'euros. Par rapport à un projet aérien à 80 millions d'Euro, on atteint des sommes dont RTE ne dispose pas. Quant au côté technique, le projet souterrain en totalité, il y a dix ans, n'aurait pas été possible ; aujourd'hui, il arrive à l'intérieur des limites de ce que la technique peut accomplir, cette technique étant le résultat des recherches effectuées par RTE. Toutefois, compte-tenu de la longueur et du niveau de puissance, on ne pourra pas réaliser cet ouvrage entièrement en souterrain. Pour la mise en souterrain partielle, on arrive à un coût qui va être évidemment fonction de la proportion de souterrain. Lors de mises en souterrain partielles, compte-tenu du linéaire très important, et il y a forcément une personne qui a le premier pylône, pour laquelle la situation est insupportable : enterrer sur Tourmignies et Mons en Pévèle... Après, il y a Moncheaux : pourquoi Moncheaux n'aurait pas le droit au souterrain ? Et après, on arrive à Courcelles-Lès-Lens et Auby, avec des densités de population encore plus importantes... Est-ce que là, on va leur mettre de l'aérien ? Et puis, une transition souterraine en 400 000 volts de 4 000 mètres carrés, ça n'existe pas aujourd'hui. A Madrid, à côté de l'aéroport, une mise en souterrain pour une ligne qui est beaucoup moins puissante représente déjà une réalisation importante avec un fort impact visuel. RTE peut aller plus loin sur le plan des études, avec une équipe à Paris qui s'occupe de l'ingénierie des liaisons souterraines et sous-marines. Il est possible

de leur demander de compléter l'étude sur les aspects environnementaux, de mettre à disposition des éléments plus concrets pour évaluer les impacts comparés de la technique souterraine et de la technique aérienne : il reste 6 semaines pour étayer cette partie du dossier.

- Vos pylônes sont horribles ; or, il y a des efforts faits, ici ou là : du côté d'Amiens, on peut voir des pylônes d'un tout autre calibre, gabarit et esthétique.

Réponse de RTE

C'est une question d'appréciation, on est forcément dans le subjectif, quand on juge des choses visuelles. RTE est propriétaire de 230 000 pylônes en France et la plupart sont des pylônes treillis. L'industrie de l'éolienne, grâce à des techniques de l'aéronautique, apporte une nouvelle piste, avec des pylônes tubulaires que l'on appelle muguet. Celui qui est installé à côté d'Amiens, le pylône roseau, présente un défaut : il fait 70 mètres de haut et il n'est pas forcément adapté en termes de hauteur, par rapport à des co-visibilités, au périmètre envisagé. Sans oublier qu'un tel modèle triple le coût de la ligne.

Ce que RTE promeut, c'est de retravailler le design de ses pylônes, et d'avoir des pylônes plus adaptés à des environnements un peu péri-urbains, à des environnements qui ne sont pas des plaines désertes mais des lieux de vie en créant des d'angles dans la ligne ou des arrondis dans le tracé. Ce sont les personnes concernées qui sont le plus à même de juger plusieurs projets, d'en définir les avantages/inconvénients ou les défauts.

- Je voudrais savoir surtout en fonction de quoi vous allez vous décider. C'est à ceux qui crient le plus fort, c'est au nombre d'églises à défendre ou au nombre d'oiseaux migrateurs ou au nombre de champs, d'agriculteurs qui vont se plaindre? Quel va être, in fine, ce qui va faire peser pour l'Est ou pour l'Ouest ?

Réponse de RTE

Ce n'est pas RTE qui décide. La personne morale qui va décider, c'est le Préfet et le ministre en charge de l'énergie. RTE instruit avec la tutelle de la DREAL - donc les services de l'état au niveau de la région qui s'occupent d'environnement et d'énergie – afin de recueillir des arguments : ce qui va peser beaucoup plus lourd, c'est le fond des arguments et c'est d'ailleurs l'une des raisons du débat public. RTE a pris en compte des choses intéressantes : le bois des 5 Tailles, avec la question des oiseaux migrateurs ; la proximité avec l'antenne TDF de Camphin en Carembault, qui risque de nous poser des soucis, parce qu'on va peut-être nous interdire de construire la ligne à proximité pour ne pas interrompre les ondes...

Les habitants de la Becque, du Croquet, du Roseau et du nord d'Attiches ont créé un collectif « haute tension en Pévèle » pour négocier avec RTE. Il existe dans un rayon d'un kilomètre autour du poste de la Becque, 78 pylônes visibles, 90 câbles électriques, plus les câbles de prise de terre, ou paratonnerres, une antenne dans le poste, sans oublier tous les portiques et transformateurs visibles à l'extérieur du poste. Ce collectif a donc pris position sur les 2 variantes proposées par RTE et a décidé à l'unanimité de retenir la variante Est, qui emprunte le tracé actuel, avec enfouissement de Mons-en-Pévèle au poste de la Becque, voire plus si possible. La variante Ouest est plus longue, avec un coût supérieur de 20 millions d'euros – source RTE – avec des pylônes de 60 mètres de haut, qui seraient une catastrophe pour l'environnement.

Réponse de RTE

L'aspect préjudice immobilier et foncier sera pris en compte au moment où on connaîtra le tracé précis de la ligne. La dévalorisation d'un bien foncier signifie qu'une maison vaut moins cher à la revente quand une ligne s'est construite, par rapport à la situation

antérieure. Donc, RTE a rédigé un contrat de service public, qui a été signé par 6 ministres, afin de définir les clauses de l'indemnisation du préjudice visuel. Une commission est créée, dans laquelle RTE ne siège pas, qui est pilotée par le Préfet et le président du tribunal administratif, et qui regroupe un représentant des notaires, des agents immobiliers fonciers, et également un spécialiste des Domaines, pour évaluer la valeur des maisons avant le chantier. Depuis 1995, il y a eu 15 000 indemnisations de préjudice visuel qui se sont terminées par un chèque.

Il faut savoir que juridiquement, un propriétaire d'une maison n'est pas propriétaire de la vue qu'il a de sa maison. Ce n'est donc pas une obligation légale, mais une démarche volontaire de la part de RTE.

- En 95, le gouvernement avait pris la décision d'enfouir toutes les lignes basses et moyennes tensions. On est en 2011 et les piquets sont toujours là ; doit-on les démonter nous-mêmes

Réponse de RTE

RTE n'a pas connaissance de décision gouvernementale de 1995 qui déciderait de les supprimer... Il y a 7 millions de poteaux basse et moyenne tension en France, sur 1 million 200 000 kilomètres de réseau, gérés par Erdf et les collectivités locales ; RTE ne s'occupe que de la haute et très haute tension. Mettre en souterrain ces réseaux-là demanderait entre 50 et 100 000 euros du kilomètre et il faudrait plusieurs générations pour le faire...

- Concernant votre nouvelle ligne, avez-vous étudié la possibilité de l'installer dans l'emprise du TGV ?

Réponse de RTE

En fait, ce n'est pas possible d'installer des pylônes qui soient avec des fils électriques au-dessus de la caténaire et de la voie ferrée. Il serait bon d'associer RFF à la concertation qui se tiendra pour la recherche du tracé, afin d'aller au fond de cette question, mais ils ne voulaient pas que leurs trains qui circulent à 300 km/h soient en dessous de fils dans le sens longitudinal, ils autorisent RTE seulement à croiser la ligne. Sur l'ensemble de l'ouvrage de 30 kilomètres, il y aurait 2 kms, puis 3 kms où un terrain suffisamment large permettrait d'y implanter la ligne. Seulement, autant sur le TGV, la loi n'interdit pas qu'on mette des pylônes dans l'emprise, autant l'interdiction juridique est très claire pour l'A1 : on ne peut pas implanter de pylône dans le domaine autoroutier.

Consommation d'électricité

- Avec les 2 événements majeurs de 2011 — d'une part un tournant dans la prise de conscience qu'il fallait dépenser moins d'énergie aux niveaux mondial et européen et le fait que la France est au bord du gouffre — ne pensez-vous pas qu'avec l'évolution des technologies, on pourra certainement, dans 15 ou 20 ans, réaliser l'enfouissement à moitié coût... Ne pensez-vous pas qu'il est urgent d'attendre 15 ans pour ce projet ?

Réponse de RTE

On ne pourra pas attendre 15 ans. Le développement des nouvelles énergies fait que l'on ne peut pas attendre, avant d'adapter le réseau à l'ensemble des grandes politiques pour faire évoluer la manière de produire de l'énergie en Europe : le risque est trop important d'avoir un réseau fragile, qui ne fonctionne pas bien, avec des risques de coupure importants, à partir de la fin de la décennie. La mission de service public de RTE est avant tout de garantir l'alimentation des gens en électricité, avec une électricité fiable, en quantité suffisante, et avec un coût le plus bas possible.

Concernant la prise conscience de la nécessité de maîtriser nos dépenses d'énergie, c'est surtout vrai pour les énergies fossiles. Ce raisonnement est difficile à transposer concernant l'énergie électrique, parce qu'elle offre plus facilement que les carburants la possibilité d'une substitution, dans les décennies à venir, par des sources d'énergie renouvelable. Les équipements électriques vont devenir de plus en plus performants, consommant de moins en moins d'énergie. Cependant de plus en plus d'usages de l'électricité apparaissent et tirent la consommation dans le monde domestique. De plus, si la population française augmente, le nombre de ménages augmente beaucoup plus vite, avec de plus en plus de familles monoparentales : de plus en plus de points de vie, avec à chaque fois, une maison et son frigo, sa télé, son chauffage, son éclairage...

- La consommation de l'industrie, a baissé de 14 % en 7 ans et globalement, la consommation depuis 7 ans, a également baissé...

Réponse de RTE

La confusion vient du fait que ces statistiques viennent de la région Nord – Pas de Calais, qui est très particulière au niveau France, et non des statistiques au niveau national. Une forte proportion d'énergie électrique est consommée par l'industrie dans le Nord – Pas de Calais. En France, à peu près les deux tiers sont consommés par les maisons résidentielles. Et la consommation de l'industrie est d'environ un tiers. Cette part de la consommation a beaucoup baissé, notamment en 2009 : de l'ordre de plus de 10 % dans la région Nord – Pas de Calais, parce que l'industrie a subi une crise. Cette décroissance de consommation due à la baisse de l'activité industrielle, n'était pas vraie pour l'ensemble de la France.

Communication

- Ce que j'ai regretté, c'est qu'il n'y ait pas eu dans tous les villages traversés, un « toute boîte » qui soit réalisé, pour prévenir tous les habitants de tous ces projets.

- Encore très récemment sur des communes de Tourmignies, Mons-en-Pèvele ou Petit-Attiches, on rencontre des gens qui sont riverains de la ligne et qui ne sont toujours pas au courant. Peut-on repousser la fin du débat public, pour être sûr d'avoir touché le maximum de personnes qui se sentent intéressées ?

Réponse de la CPDP

Les textes qui fixent le fonctionnement du débat public ont établi un délai, afin de ne pas repousser indéfiniment la fin du débat. Il faudrait demander à la Commission Nationale du Débat Public une interruption et une prolongation exceptionnelle : ce n'est pas totalement impossible, mais probablement risqué.

La réunion de ce soir a été annoncée par la presse, et a été reprise par plusieurs documents. Ensuite, il reste 3 réunions qui vont se tenir l'année prochaine, à Gavrelle, Leforest et Oignies.

Réponse de RTE

Lorsque RTE arrive pour ouvrir un chantier, les gens découvrent alors qu'ils ont eu dans leur boîte aux lettres des tas de prospectus, qu'ils ont jetés parce qu'ils pensaient que c'était de la pub, ou parce qu'ils ne sont pas abonnés au journal local. L'initiative d'informer tous les habitants dans toutes les boîtes aux lettres a été prise. Il faudrait développer une

concertation plus adaptée au territoire dans les prochaines années, être présent dans toutes les communes du territoire et pas seulement à quelques chefs-lieux de canton ou quelques gros bourgs, être attentifs à se rendre proche, nous, équipe projet, de l'ensemble des riverains potentiels du futur ouvrage. L'idée proposée par RTE serait que l'équipe projet tienne des permanences dans les mairies, dans des lieux de vie dans les communes où les gens ont l'habitude d'être accueillis.

Émissions champs et ondes

- Un nouveau décret sorti tout début décembre, sur l'obligation sur de tels projets, de réaliser des études sur les émissions d'ondes et je souhaiterais que vous mettiez à notre disposition les résultats de votre étude et je voudrais que vous fournissiez le périmètre de sécurité qu'il faudra mettre en place par rapport à ces lignes très haute tension, vis à vis des habitations, par rapport à l'élevage et pour beaucoup de maraîchers.

Réponse de RTE

Cette loi stipule que RTE, à la mise en service d'un ouvrage, doit faire contrôler ses ouvrages, en réalisant des mesures, notamment de champs électriques et de champs magnétiques, dans ce que l'on appelle le contrôle technique des ouvrages par une entité spécialisée et les résultats en seront rendus publics.

Sur le site « la clé des champs » que RTE a mis en ligne en juillet dernier, est publié l'ensemble des résultats des mesures déjà réalisées depuis deux ans par RTE.

Avant la loi, RTE avait signé un accord avec l'association des maires de France : tout maire peut demander à RTE de réaliser, aux frais de cette dernière, des mesures de champs magnétiques, aux abords des ouvrages sur sa commune, afin de communiquer les résultats à la population.

- Je ne sais pas si vous avez à un moment parlé de la distance qui séparait les habitations des pylônes, qu'est-ce que vous allez dire à un habitant de Camphin ou de Phalempin qui va avoir un pylône, par rapport aux ondes, quand ses enfants en bas âge risquent d'avoir dans quelques années de leucémies ?

- Est-ce que la santé des habitants est secondaire, par rapport à l'impact sur les paysages et l'impact sur les oiseaux migrateurs, et sur le monde de l'agriculture ? J'habite Attiches et j'ai fait construire une maison il y a 4 ans, en dessous des lignes électriques, avec accord et autorisation de la RTE. Donc, aujourd'hui que va-t-il advenir de notre habitation et de l'impact sur la santé de nos enfants ?

- Si en cas de coup de vent extrêmement important, vos pylônes, ils vont tenir le coup ? Avec un vent à 180 ou 200 à l'heure, on en a vu en grande Bretagne, il n'y a pas longtemps ; est ce que ça va tenir le coup ?

- À Coutiches, sur les cahiers d'acteurs de la ligne Maine-Cotentin, l'association « Le Pylône » a fait état de l'étude d'un suivi médical, fait par le Professeur Pierre Pèlerin, qui a soulevé de nombreuses interrogations au plan médical : une étude comparative de 91 personnes qui ont été suivies et qui habitaient à proximité de la ligne à haute tension, très haute tension et de 91 autres personnes qui n'avaient pas de ligne à haute tension à proximité de leur domicile.

- Vous avez dit sur les effets de champs électromagnétiques, que ceux-ci n'étaient pas dangereux, sauf dans le cas où il y avait addition des champs électromagnétiques. Dans ce cas, pourquoi envisager une ligne le long d'une ligne TGV de 25 000 volts, sur laquelle on aura également des antennes relais qui fonctionnent constamment à plein, et un projet de TER. Plusieurs études démontrent tout à fait le contraire sur les dangers des champs électromagnétiques, des études qui ont été faites par l'AFSSET, par notre ministre de l'écologie en 2004 avec l'université d'Oxford, plein d'études qui démontrent tout à fait le contraire.

Réponses de RTE

RTE est une entreprise d'ingénieurs, pas de médecins. Il est probable que les personnes les plus exposées aux champs électriques et aux champs magnétiques sont des salariés de RTE, puisque plusieurs centaines d'entre eux font des interventions sous tension, beaucoup de familles de nos collègues sont logées à proximité immédiate des installations, près des postes électriques et souvent sous les lignes. Sur le site de l'Organisation Mondiale de la Santé, vous trouverez beaucoup de documentation sur les champs électromagnétiques. L'OMS réunit les meilleurs spécialistes du monde, qui publient des documents, afin de fixer les limites d'exposition, en termes de recommandation. La norme fixée pour le champ magnétique est de 100 micros tesla. Certaines études émettent des doutes, mais elles sont tellement minoritaires que le consensus actuel est de respecter cette norme. Cela garantit – selon l'OMS – un bon niveau de la santé.

Donc, RTE s'engage à respecter cette valeur-là, partout où des gens peuvent se trouver. Les limites sur le champ électrique sont de 5 kilovolts par mètre. La France a décidé de rendre réglementaires ces recommandations pour les nouvelles lignes de transport d'électricité. Les 100 000 kilomètres de lignes à haute tension qui existent en France, respectent les recommandations de l'OMS transcrites pour les nouveaux ouvrages, dans l'arrêté technique qui est la réglementation qui s'applique à nos lignes. Pour des raisons toutes simples de gabarit des engins, RTE est obligé de mettre ses fils à 7, 8 mètres de haut, et donc, respecte les 100 micros tesla sans problème.

Pour répondre à la question des périmètres de sécurité, au point de vue juridique, légalement, la seule distance que doit respecter une ligne électrique avec une construction, c'est une distance entre le toit et le fil électrique. Il n'y pas de distance imposée dans le sens de la largeur. RTE n'a pas le droit de s'opposer à ce que quelqu'un construise une maison sous une de ses lignes, à partir du moment où la maison n'est pas trop haute et que la ligne est suffisamment élevée à cet endroit. L'engagement pris à la précédente réunion est réitéré ce soir : RTE ne construira pas une ligne dont les fils passeraient au-dessus des maisons. Certaines maisons pourront être très proches. Sur la variante Est, RTE va essayer d'améliorer la situation des maisons qui sont très proches de la ligne existante.

Le champ magnétique sous une ligne à haute tension décroît assez vite avec la distance. Sur des niveaux de transit très importants, ce qui arrive quelques heures ou quelques minutes par an, on enregistre 18 micros tesla, la limite étant fixé à 100.

On atteint des valeurs importantes de 25 micros tesla, quand la ligne transporte beaucoup d'énergie : les fils chauffent, se dilatent et descendent. Avec la nouvelle ligne, comme les fils électriques sont plus nombreux, ils vont moins chauffer et moins baisser. En optimisant les phases, 3 fils d'un côté, 3 fils de l'autre et au lieu de les faire tourner dans le même sens, en les faisant tourner dans le sens inverse, les champs magnétiques se compenseront en partie... La contrainte est qu'il faut mettre le même type de pylône tout le long de la ligne.